

RÉGION DE LANAUDIÈRE

PLAN D'ACTION EN ITINÉRANCE

2007-2009

(RÉGION MÉTROPOLITAINE DE RECENSEMENT DE MONTRÉAL)

Septembre 2007

Édition :

Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière
245, rue du Curé-Majeau
Joliette (Québec) J6E 8S8

Téléphone : (450) 759-1157

Télécopieur : (450) 753-5633

Production :

Direction des services sociaux

Coordination et rédaction :

Lysane Ouimet

Toute reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée,
à condition que la source soit mentionnée.

Dépôt légal

ISBN : 978-2-921672-54-2 (version imprimée)

978-2-921672-55-9 (version PDF)

Bibliothèque nationale du Canada

Bibliothèque nationale du Québec

Troisième trimestre 2007

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	i
INTRODUCTION.....	1
1. PROFIL DE LA COLLECTIVITÉ	2
1.1 Territoire visé par le plan et statistiques sur la collectivité.....	2
1.2 Évaluation des atouts et des besoins de la communauté.....	5
2. OBJECTIFS ET PRIORITÉS.....	14
2.1 Objectifs pour la prévention et la réduction de l'itinérance	14
2.2 Objectifs pour la région de Lanaudière	17
2.3 Priorités pour la période 2007-2009, compte tenu des besoins.....	17
3. STRATÉGIES DE RÉALISATION	19
3.1 Résultats, stratégies et mesure de progrès	19
3.2 Contributions prévues	21
4. VIABILITÉ À LONG TERME	23
5. PROCESSUS COMMUNAUTAIRES	26
5.1 Moyens d'action et capacités	26
5.2 Planification 2007-2009	27
CONCLUSION	28
BIBLIOGRAPHIE.....	30

REMERCIEMENTS

Nous voulons offrir nos plus sincères remerciements aux personnes qui ont rendu possible la production, dans des délais très courts, de ce plan d'action révisé sur l'itinérance :

- D'abord, aux personnes qui avaient collaboré à la production des deux premiers Plans d'action, soit celui de 2001-2003 et celui de 2003-2006, dont celui-ci reprend les principaux éléments, tout en mettant à jour les informations ;
- Plus particulièrement, aux membres du Comité régional d'analyse des projets pour leur participation à l'ensemble des travaux et pour leurs judicieux commentaires :

Monsieur François Savoie	Association pour le travail de rue de Joliette
Monsieur Gilles Émond	Maison d'hébergement jeunesse Roland-Gauvreau
Monsieur Bernard Malo	CSSS Nord de Lanaudière
Monsieur Yves Leclerc	CSSS Sud de Lanaudière

- Également, aux membres actifs de la TAPIL (Table action-prévention en itinérance de Lanaudière) et aux responsables des différents projets mis en place dans le cadre de l'IPAC (Initiative de partenariat en action communautaire) et poursuivis dans le cadre de l'Initiative de partenariats de lutte contre l'itinérance (IPLI), qui nous ont permis de connaître l'évolution des projets ayant ainsi modifié la situation des services en itinérance dans Lanaudière :

Madame Estelle Dionne	Hébergement d'urgence Lanaudière
Madame Micheline Lemieux	Travail de rue de Lavaltrie
Madame Nancy Larose	Travail de rue de Lavaltrie
Madame Sylvie Simard	Centre Le Diapason
Monsieur Philippe Aubin-Lussier	Café de rue Solidaire
Monsieur Gilles Émond	Maison d'hébergement jeunesse Roland-Gauvreau
Monsieur Sylvain Daneault	Maison d'hébergement jeunesse Roland-Gauvreau
Monsieur Gaétan Ennis	Travail de rue de Terrebonne
Monsieur Yves Leclerc	CSSS Sud de Lanaudière
Monsieur Bernard Malo	CSSS Nord de Lanaudière
Monsieur François Savoie	Association pour le travail de rue de Joliette

- Enfin, un merci tout spécial aux représentants du Centre Service Canada de Repentigny, en particulier à Madame Danielle Marcil pour sa précieuse collaboration, au cours des années, à tous les aspects du programme IPLI (auparavant IPAC), avec les représentants de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière.

INTRODUCTION

Le Plan d'action présenté dans les pages qui suivent constitue une mise à jour du Plan d'action 2003-2006 présenté en septembre 2003 dans le cadre de l'Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC). En lien avec le renouvellement (à venir) de l'entente entre les gouvernements du Québec et du Canada, il convient de mettre à jour les données, en tenant compte notamment de l'évolution démographique, de l'amélioration des connaissances du phénomène de l'itinérance et des services mis en place au cours des dernières années.

Cependant, comme il y a une nouvelle « Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance » (SPLI) du gouvernement du Canada, il a fallu réécrire plusieurs sections de l'ancien plan d'action et le structurer différemment, en tenant compte des exigences du Comité conjoint de gestion du programme « Initiative de partenariats de lutte contre l'itinérance » (IPLI).

Le Plan tient compte des orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) du Québec contenues dans le *"Cadre de référence en itinérance au Québec"* (document de travail-2007) et des orientations données par le Comité conjoint de gestion (CCG) du programme IPLI. Ainsi, la définition retenue de l'itinérance est la suivante : la personne en situation d'itinérance est celle *"qui n'a pas d'adresse fixe, de logement stable, sécuritaire et salubre, à très faible revenu, avec une accessibilité discriminatoire à son égard de la part des services, avec des problèmes de santé physique, de santé mentale, de toxicomanie, de violence familiale ou de désorganisation sociale et dépourvue de groupe d'appartenance stable"*.

Selon les orientations, bien que les hommes adultes demeurent le groupe cible dans le champ de l'itinérance, il est nécessaire d'accorder une attention particulière à certains groupes de la population dont les besoins doivent être pris en compte, en matière de prévention :

- Personnes démunies en situation de rupture et d'isolement.
- Jeunes et femmes en difficulté : victimes de violence familiale, conjugale et décrocheurs.
- Personnes âgées isolées et ayant connu des épisodes d'itinérance.
- Personnes ayant des problèmes de toxicomanie, de santé mentale ou de judiciarisation.
- Personnes ayant reçu leur congé d'une institution ou d'un centre de détention.

À cela s'ajoute cinq principes directeurs qui constituent les assises pour améliorer la situation des personnes itinérantes ou à risque de le devenir :

- Toute personne devrait être en mesure de recevoir une réponse satisfaisante à ses besoins de base.
- L'intervention en itinérance commande des solutions durables.
- L'intervention en itinérance est une responsabilité collective et partagée.
- La concertation et le travail intersectoriel sont indispensables pour agir sur le phénomène.
- L'individu doit être partie prenante des interventions dont il fait l'objet.

C'est pour améliorer la santé et le bien-être des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, que des objectifs et des actions prioritaires ont été établis pour les deux prochaines années.

1. PROFIL DE LA COLLECTIVITÉ

1.1 Territoire visé par le plan et statistiques sur la collectivité

Située en périphérie de Montréal, la région de Lanaudière s'étend sur un territoire de plus de 12 400 km². Avec une population de 429 053 personnes en 2006, Lanaudière est la cinquième région la plus peuplée du Québec (sur 17), dont elle constitue 5,7 % de la population totale. Avec un taux de croissance prévu de 2,5 % entre 2006 et 2010, la population de la région augmentera plus rapidement que dans l'ensemble du Québec (1,7 %).

En 2001, 48 % de la population Lanaudoise est caractérisée par une défavorisation matérielle, comparativement à 40 % de la population du Québec. Cet indice considère la proportion de personnes n'ayant pas obtenu un diplôme d'études secondaires, le rapport emploi/population et le revenu total moyen des particuliers. Par ailleurs, l'indice de défavorisation sociale, combinant les proportions des personnes séparées, divorcées ou veuves, de personnes vivant seules et de personnes monoparentales, s'élève à 25 % dans Lanaudière, comparativement à 40 % pour le Québec. De même, le taux de chômage est relativement faible dans la région, avec une valeur de 6,7 % comparativement à 8,2 % pour l'ensemble du Québec.

Pour le Sud de Lanaudière et selon les données du recensement de 2001, l'indice de défavorisation matérielle (31 %) est inférieur à la moyenne québécoise. L'indice de défavorisation sociale touche 21 % de la population et la proportion de personnes vivant sous le seuil de faible revenu est inférieure à celle du Québec, soit 14 %.

Dans le cadre de l'Initiative de partenariats de lutte contre l'itinérance (IPLI), seul le territoire compris dans la Région métropolitaine de recensement (RMR)¹ de Montréal est considéré dans ce plan d'action. Il s'agit d'un territoire surtout urbain. Cependant, suite aux fusions municipales qui ont eu lieu au cours des dernières années, le portrait du territoire a quelque peu changé. La Région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal - Lanaudière comprend toujours les deux MRC du sud de Lanaudière, soit la MRC de L'Assomption et la MRC Les Moulins, ainsi que la Ville de Lavaltrie, située dans la MRC de D'Autray. Les municipalités qui ont fusionné sont les suivantes : dans la MRC Les Moulins, Terrebonne a intégré Lachenaie et La Plaine ; dans la MRC L'Assomption, Repentigny a intégré Le Gardeur et L'Assomption a intégré Saint-Gérard-Majella ; dans la MRC de D'Autray, Lavaltrie a intégré le village de Lavaltrie et Saint-Antoine-de-Lavaltrie. Il importe aussi de noter que dans les précédents plans d'action (2001-2003 et 2003-2006), la RMR de Montréal - Lanaudière n'incluait pas la Ville de L'Épiphanie, ni la Paroisse de L'Épiphanie dans son territoire, mais à présent, ces municipalités en font partie.

Ainsi, le territoire couvert par l'IPLI comprend donc les nouvelles limites territoriales suivantes : dans la MRC Les Moulins, les villes de Terrebonne et Mascouche ; dans la MRC L'Assomption, les villes de Charlemagne, L'Assomption, Repentigny, la Ville de L'Épiphanie, la Paroisse de L'Épiphanie et Saint-Sulpice ; et enfin dans la MRC de D'Autray, la Ville de Lavaltrie.

¹ RMR = Région métropolitaine de recensement, c'est-à-dire une très grande région urbaine formée d'un noyau urbain et de régions urbaines et rurales adjacentes dont le degré d'intégration économique et sociale des composantes territoriales est élevé. (Statistique Canada)

Selon le recensement de 2006, parmi les 429 053 habitants de Lanaudière, 250 223 personnes résident sur le territoire de la Région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal, soit 58,3 % de la population totale de Lanaudière.

Il n'existe pas dans Lanaudière de données permettant de quantifier la prévalence de l'itinérance selon le secteur ou le quartier de résidence, ni de la qualifier quant au profil des personnes, à leur cheminement, etc. Afin de pallier ce manque d'informations, trois indicateurs socioéconomiques liés à l'itinérance ont été retenus. Il s'agit de la proportion de la population âgée de 15 ans et plus qui n'a pas de diplôme d'études secondaires, du pourcentage de la population dans les ménages privés vivant sous le seuil de faible revenu et de la proportion de personnes âgées de 18 ans et plus qui bénéficient de l'assistance-emploi. Pour les deux premiers indicateurs, l'information réfère aux données du recensement de 2001, alors qu'elle se rapporte à mars 2002 (Statistiques de la Sécurité du revenu) pour le dernier. Ces données sont disponibles par territoire de municipalité.

Parmi les municipalités lanaudoises appartenant à la RMR de Montréal, c'est la municipalité de Charlemagne (population de 5 662 habitants en 2001 et de 5 594 en 2006) qui présente les plus hauts pourcentages de personnes vivant sous le seuil de faible revenu et de prestataires de l'assistance-emploi et c'est à La Plaine (15 673 habitants en 2001, municipalité qui est intégrée à Terrebonne en 2006) que la proportion de personnes faiblement scolarisées était la plus élevée. Les municipalités de Lavaltrie (11 163 habitants en 2001 et 12 120 en 2006) et de Terrebonne (94 703 habitants en 2006) affichent également des pourcentages élevés pour chacun de ces trois indicateurs. Une proportion est considérée comme étant élevée lorsqu'elle est supérieure à la moyenne calculée pour toutes les municipalités lanaudoises de la RMR de Montréal. Les trois municipalités (Charlemagne, Lavaltrie et Terrebonne, principalement le quartier La Plaine) regroupant en tout 112 417 personnes en 2006 pourraient être considérées comme ayant la population la plus à risque face à l'itinérance.

Les municipalités de Saint-Sulpice (3 332 habitants en 2006), de Mascouche (33 764 habitants) et de L'Assomption (16 738 habitants) pourraient aussi s'ajouter aux trois municipalités précitées, car elles ont des pourcentages élevés pour au moins un des trois indicateurs considérés.

Il apparaît important de traiter ici de la situation du logement dans le Sud de Lanaudière, compte tenu du fait que les personnes à faible revenu éprouvent de la difficulté à se loger. À cet effet, le plus récent « Rapport sur le marché locatif de la RMR de Montréal » de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, a été publié en décembre 2006. L'Enquête s'est déroulée en octobre 2006. Voici les principaux éléments qui ressortent de ce rapport :

- Le taux d'inoccupation des logements locatifs est en hausse pour une cinquième année consécutive dans la RMR de Montréal et il atteint maintenant 2,7 %, comparativement à 2,0 % en 2005.
- Les secteurs de la banlieue affichent un taux d'inoccupation plus faible (1,8 %) que celui observé sur l'île de Montréal (3,0 %). Cela peut s'expliquer par différents facteurs dont la croissance démographique plus élevée, les mouvements de population entre l'île de Montréal et les banlieues, ainsi qu'une création d'emplois plus forte en banlieue.

- En octobre 2006, il fallait déboursier en moyenne 636 \$ par mois, pour louer un appartement de deux chambres dans la RMR de Montréal.
- Le loyer moyen des logements de deux chambres dans les immeubles existants a augmenté de 2,8 % entre octobre 2005 et octobre 2006.
- La demande de logements locatifs est soutenue par des gains d'emplois au sein du groupe des 15 à 24 ans. En effet, après avoir subi des pertes d'emplois au cours des dernières années, ce groupe a vu sa situation s'améliorer passablement, puisque plus de 4 000 emplois ont été créés depuis un an (de juin 2005 à juin 2006).
- Pour ce qui est de l'offre, on compte un peu plus de nouveaux logements locatifs traditionnels (environ 3 750 en 2005). Malgré leur coût de construction élevé (ce qui rend les loyers moins concurrentiels), plusieurs de ces immeubles ont été bâtis grâce aux divers programmes gouvernementaux qui ont favorisé la production de logements coopératifs, sociaux ou abordables, ce qui a probablement contribué à atténuer quelque peu la rareté observée dans les gammes de prix inférieures.

Voici maintenant quelques données spécifiques au Sud de Lanaudière, les zones faisant partie de la RMR de Montréal :

- Il importe de noter qu'au moment de l'Enquête (octobre 2006), l'échantillon pour la MRC Les Moulins ne comportait **aucun logement vacant** dans la zone comprenant Lachenaie, La Plaine, Mascouche et Terrebonne, **un cas unique dans la RMR de Montréal**.
- Pour la MRC Les Moulins (zone 27 de l'Enquête)², le taux d'inoccupation des appartements d'initiative privée pour les deux chambres à coucher ainsi que les trois chambres et plus est de 0,0 %, alors que pour la zone 28³ (MRC L'Assomption + Lavaltrie), le taux d'inoccupation est 1,0 %.
- Pour la zone 27 (MRC Les Moulins), le loyer moyen des appartements d'initiative privée est de 649 \$ par mois pour les deux chambres à coucher et de 694 \$ par mois pour les trois chambres et plus, alors qu'il est de 576 \$ par mois pour les deux chambres à coucher dans la zone 28 et de 660 \$ par mois pour les trois chambres et plus dans la zone 28.
- Enfin, dans la MRC Les Moulins (zone 27), en octobre 2006, il y a 2 579 unités de logement d'initiative privée de deux chambres à coucher et 465 unités de trois chambres et plus et aucune de ces unités n'est vacante. Quant à la zone 28, elle compte 3 121 unités d'appartements de deux chambres à coucher dont 30 sont vacantes et 731 unités de logements de trois chambres et plus, dont 7 sont vacantes.

Toutes ces données montrent bien que les logements dans le Sud de Lanaudière sont peu nombreux, occupés pour la très grande majorité et le coût moyen du loyer est plutôt élevé, ce qui ne facilite pas la tâche des personnes à faible revenu.

² Zone 27 de l'Enquête comprend : Lachenaie, La Plaine, Mascouche et Terrebonne.

³ Zone 28 de l'Enquête comprend : Charlemagne, L'Assomption, Le Gardeur, L'Épiphanie, Repentigny, Saint-Gérard-Majella, Saint-Sulpice et Lavaltrie.

1.2 ÉVALUATION DES ATOUTS ET DES BESOINS DE LA COMMUNAUTÉ

Pour faire l'inventaire de l'ensemble des ressources et présenter le portrait des services actuellement offerts, nous sommes partis des deux plans d'action en itinérance (2001-2003 et 2003-2006) de Lanaudière. Nous avons actualisé le mieux possible les données et ajouté les services développés dans le cadre de l'Initiative nationale pour les sans-abri (programmes IPAC I - II et Jeunes sans abri). Nous avons aussi utilisé les deux Bilans des plans d'action en itinérance de Lanaudière et nous nous sommes servis de tous les rapports d'activités disponibles (programme de soutien aux organismes communautaires - SOC) des organismes communautaires qui sont cités dans le présent document. Enfin, nous avons aussi consulté les membres actifs de la TAPIL.

1.2.1 Organismes offrant des services d'hébergement dans Lanaudière

La région dispose de maisons d'hébergement répondant à différents types de clientèles et offrant des services spécifiques aux besoins de ces personnes. Voici un portrait sommaire de ces maisons, en commençant par celles qui sont situées dans le territoire visé par le programme IPLI.

Ressources situées dans la RMR de Montréal (territoire visé par l'IPLI)

Dans le territoire visé par l'IPLI, il y a sept ressources d'hébergement : Hébergement d'urgence Lanaudière (Maison du Sud à Terrebonne), le Centre Le Diapason (Mascouche), les Services de Crise (Repentigny), le Vaisseau d'Or des Moulins (Terrebonne), Habitat Jeunesse Mascouche, la Maison Sainte-Famille Tom Dee (Terrebonne) et Regard en Elle (Repentigny).

Hébergement d'urgence Lanaudière (HUL) – Maison du Sud de Lanaudière

Hébergement d'urgence Lanaudière (maison au Sud et maison au Nord) est le seul organisme de la région à offrir de l'hébergement pour clientèle en difficulté. La Maison du Sud, située à Terrebonne, a ouvert ses portes en décembre 2003, grâce aux investissements de l'Initiative nationale pour les sans-abri (programme IPAC) du gouvernement du Canada qui ont permis l'acquisition, l'agrandissement et les rénovations de la propriété ainsi que la couverture des coûts liés aux services offerts. Cette ressource a été mise sur pied par HUL du Nord, situé à Joliette. Au cours de 2007-2008, la Maison du Sud deviendra autonome et indépendante de la Maison mère, située à Joliette (voir p. 8-9).

La Maison du Sud dessert les deux MRC, soit L'Assomption et Les Moulins. Elle accueille les personnes de 18 ans et plus, très démunies, en situation de crise, sans-abri et sans argent, hommes, femmes et familles. Elle dispose de 16 places en hébergement d'urgence et de huit (8) places en appartement communautaire avec suivi, pour un total de 24 places. La durée moyenne du séjour est de seize jours en hébergement d'urgence et de 47,5 jours en appartement communautaire supervisé. Cette maison a pour mission d'offrir aux personnes en difficulté un gîte temporaire, de l'accompagnement dans des démarches favorisant l'intégration sociale ainsi qu'une meilleure stabilité en logement. Les personnes accueillies à la Maison du Sud ont habituellement un ou plus d'un problèmes, notamment problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie (34 %), d'itinérance et de situation précaire (21 %), de violence (15 %), de santé mentale (14 %), de double problématique (10 %), etc.

Pour les services d'urgence, la clientèle est composée majoritairement d'hommes (74 %). Au cours de l'année 2006-2007, la Maison du Sud a accueilli en urgence 181 personnes, sur un total de 524 demandes et 56 % des personnes hébergées provenaient des deux MRC du sud de Lanaudière.

Pour les services d'appartements supervisés, la clientèle est composée majoritairement de femmes (29 %) avec enfants (63 %). Au cours de l'année 2006-2007, la Maison du Sud a accueilli dans ses appartements supervisés 11 familles (35 personnes), sur un total de 45 demandes de familles et 55 % des familles accueillies provenaient des deux MRC du sud. Les principaux problèmes vécus par ces personnes sont la violence (64 %), une situation précaire (18 %), un sinistre (9 %), une séparation (9 %).

Centre Le Diapason

Situé à Mascouche, le Centre Le Diapason est une maison d'hébergement pour jeunes de 14 à 18 ans, garçons et filles, en difficultés. Cette ressource a neuf places et la durée de séjour est d'un mois, renouvelable une fois. Donc, le séjour peut s'échelonner jusqu'à 60 jours. La clientèle provient des MRC Les Moulins et L'Assomption. Le Diapason accueille aussi des jeunes provenant de toute la région de Lanaudière. Cette ressource existe depuis 1984 et fait partie du regroupement des Auberges du Coeur du Québec. Les services offerts comprennent le suivi individuel et de groupe, l'accompagnement dans les démarches personnelles (réintégration scolaire, recherche d'emploi, retour familial, etc.) et suivi post-hébergement sur demande. Les jeunes qui vont au Diapason vivent divers problèmes, tels que le refus de l'autorité, les conflits familiaux, les fugues, les abus sexuels ou physiques, l'agressivité, la consommation de drogues, etc.

C'est en 2003 que le Centre Le Diapason fait l'acquisition et la rénovation d'un immeuble à Terrebonne, grâce à l'Initiative nationale pour les sans-abri (programme IPAC) du gouvernement du Canada. Cette propriété permet de loger un projet visant l'intégration et l'apprentissage en appartements supervisés, de jeunes de 16 à 18 ans. Ce service d'appartements supervisés favorise l'apprentissage de l'autonomie et répond à un besoin de transition, entre le milieu structuré (maison d'hébergement) et le milieu de vie autonome, en permettant l'intégration des acquis et le développement des habiletés nécessaires au bon fonctionnement dans le quotidien. Le Diapason dispose maintenant de trois appartements supervisés pouvant héberger cinq jeunes à la fois. Le premier jeune a été accueilli en août 2003.

Le Centre Le Diapason (maison d'hébergement) a accueilli 64 jeunes au cours de l'année 2006-2007, autant de filles que de garçons. Quelques-uns de ces jeunes étaient à risque d'itinérance, soit situationnelle ou épisodique. De son côté, l'Appartenance (i.e. les appartements supervisés du Centre Le Diapason) a desservi 9 jeunes (8 filles et un garçon) en 2006-2007. Ainsi, tous les logements ont été occupés.

Les Services de crise de Lanaudière (secteur Sud)

Depuis novembre 2006, les Services de crise de Lanaudière offrent des services dans le secteur Sud de la région (pour le Nord, voir p. 10-11). En effet, l'organisme a maintenant huit places d'hébergement à Repentigny pour desservir la population des MRC Les Moulins et L'Assomption. Cette ressource accueille des adultes de 18 ans et plus, hommes et femmes et offre un soutien

24/7 aux personnes vivant des situations de crise, principalement des problèmes de santé mentale, idées suicidaires, problèmes interpersonnels, rechute en toxicomanie, problème d'hébergement, violence, etc.

Pour le Sud de Lanaudière, comme l'année 2006-2007 (un peu moins de cinq mois) est incomplète, les données statistiques sont également incomplètes. Cependant, on constate qu'il y a plus d'hommes que de femmes qui ont recours aux Services de crise, que la moyenne d'âge est de 36 ans et que la durée moyenne de séjour est de 11 jours. En outre, 46 personnes provenaient de la MRC L'Assomption et 18 de la MRC Les Moulins.

Le Vaisseau d'Or des Moulins

Le Vaisseau d'Or des Moulins est une ressource en santé mentale qui a vu le jour en 1988 comme groupe d'entraide. C'est en 1994 que le volet hébergement a été mis sur pied. Cette ressource accueille des adultes de 18 ans et plus, hommes et femmes, vivant un problème de santé mentale, particulièrement des problèmes avec la médication. Elle compte sept places régulières, plus un lit d'urgence pouvant accueillir une personne, pour une ou deux nuits.

Au cours de l'année 2006-2007, 38 personnes ont été hébergées dans les places régulières du Vaisseau d'Or, pour une durée moyenne de 20 jours, et six dans la chambre d'urgence pour une moyenne de cinq jours. Les personnes hébergées au Vaisseau d'Or des Moulins y viennent sur une base volontaire et la majorité sont des hommes.

Habitat Jeunesse Mascouche

Il s'agit d'une maison d'hébergement pour jeunes adultes de 18 à 30 ans à faible revenu et ayant des problèmes de santé mentale. Cette ressource existe depuis 1986 et elle dispose de huit chambres régulières (une personne par chambre) et une chambre de dépannage (urgence). Les résidents peuvent vivre dans cette maison pour une courte ou moyenne période, allant jusqu'à deux ans. De plus, Habitat Jeunesse Mascouche assure un léger suivi post-hébergement. Outre l'hébergement, les services comprennent le support dans les efforts de prise en charge et de recherche d'autonomie, l'accompagnement dans les démarches individuelles (recherche d'un appartement, planification budgétaire, intégration sociale), le support dans la réalisation d'un plan d'action individualisé et son évaluation périodique. Les résidents paient 200 \$ de loyer par mois, excluant la nourriture, pour les chambres régulières. Il n'y a pas de frais pour la chambre de dépannage.

En 2006-2007, la maison a hébergé principalement des hommes, mais aussi des femmes, dont la moyenne d'âge était de 20 ans. Ainsi, 19 jeunes (14 garçons et 5 filles) ont été accueillis dans la maison d'hébergement ; la chambre de dépannage fut occupée par six jeunes pour un total de 156 jours. Le suivi en appartement a été assuré auprès de 10 personnes.

Regard en Elle

Regard en Elle est une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants. Cette maison a 16 places (femmes et enfants) réparties dans cinq chambres. La durée du séjour peut aller jusqu'à deux mois. La clientèle provient généralement du sud de Lanaudière. Cette

ressource est incorporée depuis 1989, mais offre des services d'hébergement depuis 1992. Les principaux services offerts sont : écoute téléphonique 24 h par jour, informations et références, formation, animation et sensibilisation. Les services en hébergement et post-hébergement sont : refuge temporaire et sécuritaire, accompagnement et soutien dans le cadre des démarches juridiques et administratives, suivi individuel, rencontres de groupe, intervention et animation auprès des enfants, rencontres individuelles auprès des mères, activités éducatives et socioculturelles. Regard en Elle offre également différents services pour les femmes non hébergées : rencontres ou suivis de groupe, suivi individuel, accompagnements, information et références. Les femmes qui arrivent à la maison Regard en Elle vivent différents problèmes associés à celui de la violence conjugale : dévalorisation, peur, perte de l'estime de soi, soumission, pauvreté, problèmes de toxicomanie, de santé mentale, etc.

Au cours de l'année 2006-2007, Regard en Elle a reçu 141 personnes, dont 82 femmes et 59 enfants sur un total de 200 demandes. La durée moyenne du séjour fut de 26 jours. La majorité des femmes (66 %) avaient entre 31 et 50 ans. Certaines de ces personnes sont à risque d'itinérance.

Maison Sainte-Famille Tom-Dee

Située à Terrebonne, secteur Lachenaie, la Maison Sainte-Famille Tom-Dee existe depuis 1996. C'est une résidence familiale qui comprend cinq chambres individuelles ainsi qu'une unité familiale. Elle héberge des personnes provenant de Lanaudière et vivant avec le VIH/Sida. La durée du séjour varie selon les besoins de chacun. Les services offerts comprennent un encadrement médical, psychosocial, socio-économique et spirituel, si requis. Il y a aussi de l'accompagnement pour les rendez-vous médicaux et les services essentiels (banque, aide sociale, etc.). On y offre un soutien aux familles et un accompagnement de fin de vie. De plus, diverses activités sont offertes aux résidents.

Par ailleurs, un service de prévention-sensibilisation du VIH/Sida, de l'hépatite C et des infections transmises sexuellement est également disponible. Une formation est offerte aux intervenants pour qu'ils soient des agents multiplicateurs d'information sur les infections transmises sexuellement. Le service de ligne téléphonique permet de transmettre des informations et de faire de la référence.

Autres ressources d'hébergement de la région de Lanaudière

D'autres ressources d'hébergement, situées dans le Nord de Lanaudière, partie non couverte par l'IPLI, accueillent, à l'occasion, des personnes provenant de la RMR de Montréal.

Hébergement d'urgence Lanaudière (HUL) – Maison du Nord de Lanaudière

Hébergement d'urgence Lanaudière, la maison du Nord de Lanaudière située à Joliette, existe depuis 1990 et a pour mission d'offrir aux personnes en difficulté un gîte temporaire, de l'accompagnement dans des démarches favorisant l'intégration sociale ainsi qu'une meilleure stabilité en logement. Différemment de la maison du Sud (voir p. 5-6), HUL du Nord accueille les **30 ans** et plus, très démunis, en situation de crise, sans-abri et sans argent, hommes, femmes

et familles. Cette maison dispose de huit places en hébergement d'urgence et de six places en appartement communautaire avec suivi. La durée moyenne du séjour est de dix jours en hébergement d'urgence et de 28 jours en appartement communautaire. Les personnes accueillies ont habituellement des problèmes de : toxicomanie, santé mentale, violence, double problématique, itinérance, judiciarisation, etc. Elles vivent l'isolement social, sont victimes de sinistres, de violence ou d'abus de toutes sortes et sont confrontées à la pauvreté, à la souffrance et à la marginalité.

Pour les services d'urgence, la clientèle est composée majoritairement d'hommes (83 %). Au cours de l'année 2006-2007, la Maison du Nord a accueilli en urgence 155 personnes, sur un total de 496 demandes et 83 % des personnes hébergées provenaient des quatre MRC du Nord de Lanaudière.

Pour les services d'appartements supervisés, la clientèle est composée majoritairement de femmes (20 %) avec enfants (63 %). Au cours de l'année 2006-2007, la Maison du Nord a accueilli dans ses appartements supervisés 10 familles (30 personnes), sur un total de 39 demandes de familles et 90 % des familles accueillies provenaient du Nord. Les principaux problèmes vécus par ces personnes sont la violence (40 %), l'endettement et la rupture conjugale (30 %), l'itinérance (20 %) et la toxicomanie (10 %).

Maison d'hébergement jeunesse Roland-Gauvreau

La Maison d'hébergement jeunesse Roland-Gauvreau accueille, à Joliette, des jeunes adultes de 18 à 30 ans en difficulté ou sans-abri. Cette maison a douze places et la durée de séjour est variable, mais ne dépasse pas trois mois. Elle existe depuis 1983 et fait partie du regroupement des Auberges du Coeur du Québec. La Maison Roland-Gauvreau offre un gîte temporaire ainsi que des services d'accompagnement, de référence, de recherche d'emploi ou de retour aux études, de défense des droits et d'intervention. Les résidents doivent défrayer un coût modeste mensuel. Les jeunes adultes qui se présentent à la Maison Roland-Gauvreau ont différents problèmes sociaux tels que problèmes familiaux (95 %), pauvreté (90 %), problème chronique d'emploi (88 %), décrochage scolaire (78 %), toxicomanie (72 %), agressivité et violence (39 %), délinquance (35 %), isolement social (30 %), etc.

La clientèle est composée très majoritairement d'hommes (78 %) qui n'ont pas encore rejoint les rangs des itinérants chroniques, mais dont la situation est précaire et préoccupante. La moyenne d'âge est de 23 ans et 65 % des résidents ont entre 18 et 24 ans. Durant l'année 2006-2007, la Maison Roland-Gauvreau a accueilli 121 personnes différentes qui étaient toutes à risque d'itinérance ou itinérantes, pour un total de 138 séjours d'une durée moyenne de 28 jours. Les types d'itinérance qu'on y rencontre sont la situationnelle de façon régulière, l'épisodique assez régulièrement et la chronique plutôt rarement.

Chaumière Jeunesse Rawdon

C'est en 1988 que cette ressource a accueilli ses premiers résidents à Rawdon. La clientèle est composée de jeunes adultes de 18-30 ans qui n'ont pas d'adresse fixe, de logement stable, sécuritaire ou salubre. Chaumière Jeunesse fait partie du regroupement des Auberges du Coeur du Québec et compte neuf places d'hébergement ainsi qu'une place de dépannage et deux places en appartements supervisés. En plus du gîte temporaire, on y offre des

services d'accompagnement en vue de la réinsertion sociale, ainsi que des groupes de discussions, de la réflexion individuelle, des sorties récréatives et sportives et enfin des groupes de cuisines collectives. Depuis janvier 2007, un programme de mise en forme par la pratique du judo, est obligatoire pour tous, à moins de contraintes (maladie, travail, école, etc.). La durée de séjour est variable, mais, en moyenne, elle est de 32 jours. On ne refuse personne. Les résidents paient une contribution de 300 \$ par mois, lorsque c'est possible. Dans les appartements supervisés, la durée de séjour est de six mois et c'est renouvelable une seule fois.

Ces jeunes adultes viennent de familles dysfonctionnelles ou tout simplement de la rue. Ils peuvent être référés par d'autres organismes, mais le plus souvent, ce sont les jeunes eux-mêmes qui téléphonent. On y accueille les hommes et les femmes, mais la très grande majorité sont des hommes. La moyenne d'âge se situe maintenant autour de 22 ans. Au cours de l'année 2006-2007, 92 jeunes adultes ont été accueillis dans cette maison et ils étaient tous à risque d'itinérance ou itinérants. La plupart de ces personnes présentent une itinérance situationnelle ou épisodique répartie de façon à peu près égale. Il y a aussi quelques cas d'itinérance chronique et ce sont des personnes qui vont d'une ressource à l'autre et d'une région à une autre.

Accueil Jeunesse Lanaudière

Située à Joliette, Accueil Jeunesse Lanaudière est une maison d'hébergement pour jeunes de 12 à 17 ans, garçons et filles en difficulté ou sans-abri. Cette maison existe depuis 1981 et fait partie du regroupement des Auberges du Cœur du Québec. Elle compte neuf places régulières et une place d'urgence ou de crise, pour une nuit. La durée de séjour est de deux mois au maximum. Les situations les plus fréquentes qui entraînent l'hébergement sont: situation de crise, décrochage scolaire, recherche d'autonomie, demande d'observation ou d'évaluation par la DPJ, répit familial, conflit familial, violence familiale. Parmi les services offerts, il y a l'encadrement, le mode de vie, les rencontres individuelles et de groupe, les ateliers thématiques, les activités sportives, les occupations journalières pour les décrocheurs scolaires et l'école pour les non-décrocheurs, les mesures concrètes de soutien à la réintégration des jeunes dans leur milieu naturel et soutien à la famille pour maintenir, développer ou renforcer les habiletés parentales et éviter l'écclatement de la famille.

Au cours de l'année 2006-2007, cette ressource a accueilli 98 jeunes dont la moyenne d'âge est de 14 ans et qui ont séjourné en moyenne 20 jours. Parmi les 98 jeunes qui ont séjourné à Accueil Jeunesse, 24 d'entre eux provenaient des MRC Les Moulins ou L'Assomption (Sud de Lanaudière). Tous les jeunes hébergés sont à risque d'itinérance. Au cours de la dernière année, deux jeunes provenant de la rue sont retournés à la rue.

Les Services de crise de Lanaudière (secteur Nord)

Les Services de crise de Lanaudière dispensent des services d'intervention de crise dans la région depuis 1995. Au début, il s'agissait d'aide téléphonique psychosociale 24/7. En 2002, les Services de crise de Lanaudière ouvraient une première maison à Rawdon. Il s'agit d'un service d'hébergement de crise (8 places) pour des adultes aux prises avec une situation nécessitant un encadrement dans un lieu sécuritaire, permettant d'évaluer leur situation et d'établir des objectifs à court terme. Au départ, cette ressource desservait

toute la région de Lanaudière. Maintenant, elle dessert les quatre MRC du Nord. La maison du Sud a ouvert ses portes en novembre 2006 (voir p. 6-7).

De façon générale, on constate qu'il y a plus d'hommes que de femmes qui ont recours aux Services de crise, que la moyenne d'âge est de 36 ans et que la durée moyenne de séjour est de 11 jours. En 2006-2007, 77 personnes provenant des 4 MRC du Nord, ont été hébergées et ont bénéficié des services de l'organisme.

Propulsion Lanaudière

Différemment des autres organismes déjà cités, Propulsion Lanaudière n'est pas une maison d'hébergement. Il s'agit d'un organisme communautaire à vocation socio-résidentielle en santé mentale. Il donne des services en lien avec la vie en logement, tels que l'accompagnement à la recherche de logement, le soutien en logement, l'acquisition d'immeubles d'habitation à but non lucratif et la sensibilisation des propriétaires (réseau de propriétaires sympathisants). La clientèle est composée de personnes de 18 ans et plus de Lanaudière, ayant un problème de santé mentale grave et persistant. Propulsion Lanaudière existe depuis 1985.

Propulsion Lanaudière gère un HLM de huit logements (des 3 1/2), une maison de huit chambres (Maison L'Intersection) et deux appartements supervisés, totalisant cinq chambres. La Maison L'Intersection est un lieu de transition, sans limite de temps quant à la durée du séjour. Au cours de l'année 2006, les intervenants de Propulsion Lanaudière ont accompagné 63 personnes (28 femmes et 35 hommes) provenant principalement du Nord de Lanaudière dans la recherche de logement. Un même nombre de personnes (63) ont reçu les services de soutien communautaire et résidentiel. En outre, l'organisme a ajouté deux nouveaux propriétaires sympathisants à sa liste et ce, malgré la pénurie de logements.

1.2.2 Organismes offrant d'autres types de services (sans hébergement) dans la RMR de Montréal

Dans la Région métropolitaine de recensement de Montréal, on compte trois organismes offrant des services de travail de rue à Terrebonne, Lavaltrie et Repentigny. Il y a aussi un café de rue et quelques organismes offrant des services aux personnes à faible revenu.

Il importe de préciser que c'est grâce aux investissements de l'Initiative nationale pour les sans-abri (programme Jeunes sans-abri, puis programme IPAC II) du gouvernement du Canada qu'une propriété à deux étages a été acquise et rénovée dans le Vieux-Terrebonne. Au rez-de-chaussée, se trouve le Café de rue Solidaire et au 2^e étage, le Travail de rue de Terrebonne. Le duplex de la rue St-Pierre, entièrement payé par le gouvernement du Canada, appartient maintenant à Travail de rue Terrebonne.

Travail de rue de Terrebonne

À Terrebonne, le travail de rue a débuté en 1993 par un projet-pilote de la ville, en milieu ciblé. Il s'est développé au cours des années. Actuellement, il y a trois travailleurs à l'année. En été, le travail se fait davantage dans les parcs et, en hiver, dans les arcades, les centres d'achat, les arénas, etc. Les jeunes rencontrés ont généralement entre 12 et 25 ans, avec une majorité entre 15 et

20 ans et les jeunes des deux sexes sont également représentés. Les services offerts par les travailleurs de rue comprennent l'écoute, la référence et l'accompagnement. Il y a aussi la médiation entre jeune et parents ou entre jeunes et autres adultes, comme les préposés dans les parcs ou les commerçants. Comme il y a de l'intimidation entre les groupes de jeunes, le travailleur de rue se doit d'être conciliateur. Les travailleurs de rue de Terrebonne rencontrent une vingtaine de personnes itinérantes par année, de type situationnel et quelques jeunes itinérants chaque année s'en vont à Montréal, mais restent en contact avec le travailleur de rue ou leurs amis de Terrebonne.

Au cours de la dernière année (2006-2007), les travailleurs de rue ont effectué 4 804 interventions auprès de 405 jeunes. Ils ont aussi aidé de nombreux jeunes (85) à se trouver un hébergement.

Café de rue Solidaire de Terrebonne

Les services de café de rue à Terrebonne ont débuté en janvier 2003, puis ils ont été interrompus en septembre 2003. Après de nombreux pourparlers, c'est finalement le 28 juin 2004 que le Café de rue Solidaire, dans sa forme actuelle, a ouvert ses portes. Une cérémonie d'ouverture officielle a eu lieu le 12 octobre 2004. Le Café de rue Solidaire est maintenant un organisme autonome offrant des services à des jeunes itinérants ou à risque d'itinérance de 18 à 30 ans.

Les principaux services offerts sont des interventions individuelles, des ateliers de cuisine, du dépannage alimentaire, une clinique santé mensuelle par une infirmière de rue (CLSC), des activités communautaires, sociales et de créativité, des services de douches et buanderie, un accès internet, etc. En 2006-2007, les fréquentations (chaque entrée) du Café se sont chiffrées à 7 640 pour une moyenne de 29 entrées par jour, majoritairement de jeunes hommes. Ces derniers représentent 66 % des personnes qui fréquentent l'organisme, alors que 34 % de la clientèle est féminine. Il y a eu un total de 2 511 interventions (294 interventions avec les 25-30 ans, 1 954 avec des 18-24 ans, 252 avec des 14-17 ans et 11 interventions avec des parents). Au total, 738 interventions portaient sur la problématique de l'itinérance, de l'hébergement ou du logement. Il y a eu 464 références vers d'autres organismes spécialisés (ex. : toxicomanie) et environ 10 % des références concernaient spécifiquement des ressources d'hébergement. En 2006-2007, 2 011 dépannages alimentaires ont été offerts au café. Le service de douche a été utilisé 91 fois alors que le service de buanderie 231 fois.

Travail de rue de Lavaltrie (TRuel) – Auparavant Association pour le Travail de rue de D'Autray (ATRA)

C'est en juillet 1994 qu'a commencé le travail de rue à Lavaltrie. Les services offerts comprennent l'accompagnement dans les démarches, les services d'écoute et de soutien, les références personnalisées vers des ressources extérieures, la distribution de matériel préventif, la sensibilisation et l'éducation aux comportements sécuritaires et la médiation familiale.

Les personnes rencontrées sont des jeunes ou de jeunes adultes en rupture, marginalisés, en difficultés qui ont entre 12 et 35 ans. Ces personnes ont des problèmes de toxicomanie, délinquance, phénomène de gang, difficultés d'adaptation au milieu scolaire ou de travail, décrochage, vandalisme, violence

envers eux-mêmes ou les autres, fugues, etc. Les jeunes fugueurs sont bien organisés. Ils habitent une cabane dans les bois et leurs amis apportent de la nourriture. Après 24 ou 48 heures, ils partent pour Montréal. Il y a aussi une dizaine d'itinérants chroniques sur le territoire, âgés de 25 à 35 ans et parmi eux, cinq ou six ont des problèmes de santé mentale.

Les besoins ont largement grandi à Lavaltrie, notamment à cause de l'augmentation massive de la population qui a doublé en 15 ans. Au cours de l'année 2006-2007, les travailleurs de rue ont effectué 792 interventions auprès de 225 jeunes différents.

Travail de rue de Repentigny

Le travail de rue de Repentigny a commencé en mars 2000. Les travailleurs de rue œuvrent principalement dans les endroits publics, les parcs, les centres d'achat, la maison des jeunes, les maisons privées, les appartements, etc. Les services comprennent l'écoute, l'accompagnement, la médiation, les références personnalisées, un dépannage de base (nourriture, vêtements) au besoin, etc.

Les interventions ont lieu majoritairement auprès de jeunes et de jeunes adultes entre 16 et 25 ans. Ces personnes ont souvent un milieu de vie difficile : pauvreté, isolement, difficultés scolaires ou au travail, difficultés familiales, consommation de drogues, alcool ou médicaments, etc. La moitié des personnes rencontrées sont à risque d'itinérance.

En 2006-2007, les travailleurs de rue de Repentigny ont fait une multitude d'interventions touchant de nombreux thèmes, auprès de 256 personnes différentes qui avaient demandé de l'aide. Parmi celles-ci, une soixantaine ont été référées vers des ressources d'hébergement.

Autres organismes pour personnes démunies ou itinérantes

La région de Lanaudière dénombre 24 organismes communautaires reconnus offrant des services aux personnes démunies ou itinérantes. De ces 24 organismes, quatre sont situés dans la RMR de Montréal : les Cuisines collectives « La Joyeuse Marmite » à Repentigny, « Fin à la faim » à Charlemagne, « Galilée » à Terrebonne et le « Groupe populaire d'entraide de Lavaltrie » à Lavaltrie. Ces organismes offrent une variété de services touchant principalement l'alimentation, le vêtement, les meubles, etc.

2. OBJECTIFS ET PRIORITÉS

2.1 Objectifs pour la prévention et la réduction de l'itinérance

Voici des extraits du document produit par le Comité conjoint de gestion (27 août 2007) de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (programme IPLI) portant sur les objectifs et priorités respectifs du Canada et du Québec. En premier lieu, voici ceux du Québec.

Objectif général du Québec : Améliorer la santé et le bien-être des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, en portant une attention particulière aux conditions de vie qui représentent un facteur déterminant à leur santé et bien-être.

PRIORITÉS D'INTERVENTION

➤ Prévenir l'itinérance

- Augmenter les mesures visant l'intégration sociale des personnes à risque d'itinérance.
- Offrir les services d'accompagnement et de soutien aux personnes à leur sortie des institutions du réseau de la santé et des services sociaux.
- Sensibiliser la population et certains groupes sociaux au problème de l'itinérance et au rôle qu'ils peuvent jouer face à l'intégration sociale des personnes

➤ Consolider un continuum de services adaptés aux besoins des personnes itinérantes

❖ *Agir sur l'urgence*

- Assurer des services d'urgence et de soutien : hébergement d'urgence, soupes populaires, centres de jour, centres de soir, comptoirs vestimentaires.
- Assurer une disponibilité de services 24/7.
- Améliorer l'accompagnement et le soutien des personnes en situation d'urgence.
- Favoriser la mise en place d'approches ou de modèles d'intervention non traditionnels pour agir sur l'urgence.
- Établir des protocoles de partenariats pour favoriser l'accessibilité, la continuité et la complémentarité des services.

❖ *Intensifier le maintien ou le rétablissement du lien social pour favoriser l'intégration sociale des personnes en situation d'itinérance*

- Favoriser la mise en place d'approches ou de modèles d'intervention non traditionnels pour agir sur l'intégration sociale des personnes en situation d'itinérance.
- Favoriser la mise en place de services de proximité (drop-in, travailleurs de rue, équipes volantes, etc.).
- Augmenter la mise en place de programmes d'intervention qui visent l'insertion sociale.
- Accroître divers types d'hébergement : logement transitoire, logement supervisé, logement permanent avec soutien communautaire.

- Établir des protocoles de partenariats pour favoriser l'accessibilité, la continuité et la complémentarité des services.

➤ **Améliorer les connaissances, la recherche et la formation en matière d'itinérance**

- Améliorer la connaissance et l'analyse des données sur l'itinérance, sur les personnes vivant en situation d'itinérance et sur les facteurs relatifs au phénomène.
- Expérimenter des pratiques novatrices en matière d'itinérance.
- Assurer la formation et le transfert des connaissances pour les intervenants sur le phénomène de l'itinérance.

Et maintenant, voici les objectifs et priorités du gouvernement du Canada :

Objectif général du Canada : Prévenir et réduire l'itinérance au Canada.

Objectifs spécifiques :

- Accroître l'investissement dans le logement supervisé et le logement de transition⁴ ainsi que dans les services connexes offerts pour répondre aux besoins des personnes et des familles sans-abri ainsi que des personnes à risque, en facilitant l'application de solutions communautaires intégrées propres à améliorer leurs conditions de vie, à les aider à trouver et conserver un logement sûr et à bénéficier de mesures de soutien stables;
- Accroître les connaissances sur l'itinérance et améliorer la mesure des résultats en vue de prévenir et de réduire l'itinérance, en favorisant la collecte de données et l'évaluation de l'efficacité des interventions, ainsi que la diffusion et l'échange des renseignements ;
- Mobiliser plus largement les partenaires dans la lutte contre l'itinérance en renforçant la collaboration avec les secteurs privé et sans but lucratif afin de maximiser les investissements et les liens vers les services sociaux, contribuant ainsi à accroître la viabilité.

Secteurs prioritaires de l'IPLI :

L'IPLI est axée sur les quatre secteurs prioritaires décrits ci-après.

➤ **Mesures de prévention**

Ce secteur d'activités a pour objet des mesures conçues pour empêcher les personnes et familles à risque d'itinérance de se retrouver sans abri. Les activités doivent viser le développement des compétences sociales et l'intégration sociale des personnes à risque d'itinérance. Des exemples de telles mesures sont notamment : des groupes d'éducation et de support (ex : cuisines collectives, gestion de base d'un budget, banque de logements,

⁴ « Logement de transition » s'entend de logements destinés aux personnes en état de quitter un refuge d'urgence pour un lieu de vie plus autonome où, pour une période pouvant généralement aller jusqu'à trois ans, elles sont logées tout en recevant des services destinés à favoriser l'autonomie, notamment l'accès à un logement à long terme et à des mesures de soutien stables. « Logement supervisé » s'entend de logements de longue durée comprenant une forme ou l'autre de service de soutien subventionné, et destinés à des personnes ne pouvant vivre de façon autonome dans la collectivité pour des raisons d'ordre mental ou physique.

activité de prévention de l'éviction), intervention dans les milieux de vie et travailleurs de milieux (ex : écoles, bars, parc), développement de l'employabilité (rehaussement de compétences de base préalables à l'emploi ou mise à niveau), services d'intervention et de soutien (ex : fonds d'urgence pour paiement de services publics, garde d'enfants).

➤ **Installations et services d'urgence**

Ce secteur d'activités a pour objet des mesures essentielles répondant aux besoins critiques et urgents. Au rang des installations d'urgence peuvent figurer la construction, la rénovation ou le fonctionnement des services d'urgence. Les services d'urgence pourraient comprendre les services essentiels et de soutien, y compris ceux offerts en tant que services autonomes à l'extérieur d'une installation d'urgence (équipe mobile). Des exemples de tels services sont notamment : le soutien aux besoins de base, l'accès à un refuge, la distribution de repas et la distribution de denrées (ex : soupes populaires, caravanes), les services de crise, les soins de santé primaires, le support à l'hygiène, le travail de rue, le transport des personnes, les centres de jour/soir, les projets d'abris pour les temps froids, les services d'accompagnement, de référence et de suivi des personnes sans abri, les activités de coordination de l'urgence entre les partenaires concernés.

➤ **Logement de transition, supervisés ou à long terme et services associés à la stabilité**

Ce secteur d'activités a pour objet de favoriser la mise en œuvre de solutions de logement stables et à long terme et des services associés afin d'encourager l'intégration sociale et l'autonomie durable des personnes sans abri. Les activités visées sont notamment : la construction, la rénovation ou l'exploitation de logements de transition, supervisés ou autres à long terme ainsi que l'offre de services associés à la stabilité à plus long terme des personnes sans abri. Des exemples de tels services sont notamment : l'accompagnement psychosocial pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale/physique ou de toxicomanie, le placement en logement, les activités favorisant l'autonomie psychologique et sociale et le développement de l'autonomie sociocommunautaire et socioprofessionnelle.

➤ **Amélioration des services et réseaux de prestation des services de la collectivité**

Ce secteur d'activités a pour objet l'amélioration de la prestation des services de la collectivité pour atteindre de meilleurs résultats pour les sans-abri. Des exemples pourraient comprendre la formation des travailleurs et des bénévoles qui interviennent directement auprès des sans-abri et l'élaboration d'outils d'intervention ou de produits offrant une orientation technique. Les activités améliorant les réseaux de prestation des services pourraient comprendre des initiatives de développement des données ou de la recherche locale (ex. évaluation des besoins, études de faisabilité et études de cas), ainsi que des partenariats locaux améliorés.

2.2 Objectifs pour la région de Lanaudière

Parmi les objectifs identifiés dans la section 2.1, quelques-uns sont plus près de la réalité lanaudoise et sont en lien avec les priorités de la région. Les voici :

- Maintenir, dans le cadre du programme IPLI, les services mis en place dans le cadre de l'Initiative nationale pour les sans-abri.
- Assurer un gîte temporaire, de style hébergement d'urgence, ainsi que de l'accompagnement dans des démarches favorisant l'intégration sociale à la clientèle itinérante ou sans-abri.
- Maintenir les services développés en lien avec le logement supervisé ou le logement de transition, afin de répondre aux besoins des jeunes, des adultes et des familles à risque d'itinérance ou sans-abri.
- Améliorer l'accompagnement et le soutien des personnes à risque d'itinérance en offrant des services de proximité, comme les services de travail de rue et de café de rue, afin d'intensifier le maintien ou le rétablissement du lien social en vue d'une réinsertion sociale.
- Développer d'autres services, tels que ceux identifiés à la fin de la section suivante, dès que des budgets « additionnels » seront mis à la disposition de notre région.

2.3 Priorités pour la période 2007-2009, compte tenu des besoins

Les services mis en place au cours des dernières années répondent en partie aux besoins prioritaires de la partie Sud de la région de Lanaudière. La priorité doit donc aller au maintien de ces services afin de leur permettre éventuellement d'assurer leur viabilité à plus long terme. À ce sujet, il faut se référer à la section 4 du présent plan, pages 23 à 25.

Les priorités lanaudoises sont donc :

❖ **Services d'urgence**

Maintien des services d'hébergement d'urgence 24/7 avec accompagnement et soutien, pour les personnes adultes itinérantes en situation d'urgence.

❖ **Logements supervisés ou de transition avec services associés**

Maintien des divers types d'hébergement, tel que le logement supervisé ou le logement de transition avec soutien communautaire pour les jeunes et les adultes à risque d'itinérance ou sans-abri.

❖ **Intégration sociale des personnes en situation d'itinérance ou à risque**

Rétablissement ou maintien du lien social des personnes à risque d'itinérance ou itinérantes au moyen de services de proximité, tels que les services de soutien et d'accompagnement offert par le travail de rue et le café de rue.

En plus des services déjà mentionnés, il y aurait lieu de mettre l'accent sur d'autres types de services, si des développements budgétaires étaient annoncés pour les années à venir. Nous les mentionnons, simplement à titre informatif :

❖ ***Hébergement à très court terme de jeunes de moins de 18 ans***

Un tel projet permettrait la mise en place d'un lieu d'hébergement où des jeunes de moins de 18 ans pourraient être orientés pour une très courte période (maximum 72 heures) afin d'établir un lien avec la famille du jeune, sans contact immédiat avec les parents ou avec la direction de la protection de la jeunesse. En l'absence d'une telle ressource, des jeunes se retrouvent rapidement dans la région de Montréal où, en l'espace de quelques jours, ils risquent de décrocher complètement et de vivre des expériences ayant un impact très négatif sur leur situation de vie (prostitution, délit, consommation de drogues, intégration dans un gang de rue, etc.).

❖ ***Projet de sensibilisation et de formation (prévention)***⁵

Un tel projet de prévention avait été financé dans le cadre d'IPAC I et II, mais le financement a été interrompu avec le programme IPLI, car il n'offrait pas de services directs à la clientèle itinérante ou à risque d'itinérance. Cependant, la poursuite du financement de la Nuit des sans-abri devrait minimalement être maintenue. Ce projet avait été présenté par la Table Action Prévention en Itinérance de Lanaudière (TAPIL). Outre la Nuit des sans-abri, ce projet visait à la fois la sensibilisation de groupes ciblés et de la population en général, ainsi que la formation des intervenants en lien avec l'itinérance.

❖ ***Développement du logement social***

Il serait souhaitable de développer des appartements supervisés pour jeunes adultes et du logement social pour les clientèles qui ont une double problématique (santé mentale et toxicomanie) afin d'éviter le phénomène de la porte tournante. Il faudrait aussi de tels appartements pour les familles défavorisées qui se retrouvent à la rue, à cause d'un sinistre ou parce qu'elles ne peuvent plus payer leur loyer. Comme il n'y a pas suffisamment de logements sociaux, les listes d'attente sont longues. Toutefois, le financement de ce genre de projet n'est pas admissible dans le cadre de l'IPLI.

⁵ Il est à noter que pour être admissible à l'IPLI, un projet ayant comme objectif la sensibilisation du public ou le renforcement de la capacité des collectivités doit démontrer des répercussions tangibles pour les personnes itinérantes.

3. STRATÉGIES DE RÉALISATION

3.1 Résultats, stratégies et mesures de progrès

Afin de prévenir et de réduire l'itinérance dans la région de Lanaudière et ainsi améliorer la santé et le bien-être des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, chaque priorité identifiée dans le plan d'action visera l'atteinte des résultats qui suivent. Il faut souligner que pour chaque priorité du présent plan, des projets spécifiques sont déjà en cours depuis 2003.

➤ HÉBERGEMENT D'URGENCE LANAUDIÈRE (Maison du Sud)

La première priorité dans Lanaudière demeure Hébergement d'urgence Lanaudière dans le sud de la région, une maison d'hébergement pour personnes adultes itinérantes ou à risque d'itinérance. Elle dessert les MRC L'Assomption et Les Moulins.

Cette ressource offre prioritairement des services de courte durée pouvant aller jusqu'à quelques mois à des personnes vivant des problèmes importants, mais prêtes à entreprendre un cheminement en vue d'une réinsertion sociale. Elle offre également un hébergement en appartement à des personnes plus autonomes, mais ne pouvant se retrouver immédiatement en appartement régulier. Son financement de base provient uniquement du programme IPLI.

Pour son volet « hébergement d'urgence », cette ressource va maintenir ses services aux personnes sans-abri ou itinérantes, en offrant, 24 heures par jour et 7 jours par semaine, un gîte temporaire ainsi que de l'accompagnement dans les démarches favorisant l'intégration sociale et une meilleure stabilité en logement. De plus, elle maintiendra ses liens avec les partenaires de la communauté. En tant que résultat mesurable, HUL du Sud a comme objectif de venir en aide à quelque 180 personnes itinérantes ou sans-abri par année.

Pour son volet « appartements supervisés ou de transition », HUL du Sud va maintenir ses services de soutien aux personnes et familles dans le besoin ou sinistrées, ne pouvant se retrouver immédiatement en appartement régulier, à cause d'une situation précaire. En tant que résultat mesurable, HUL du Sud viendra en aide à une dizaine de familles dans le besoin par année.

➤ CENTRE LE DIAPASON : « L'APPARTENANCE »

Avec ses appartements supervisés « L'Appartenance », le Centre Le Diapason va poursuivre son soutien aux jeunes de 16-18 ans, en répondant au besoin de transition entre le milieu de vie structuré (maison d'hébergement pour les 12 à 17 ans) offert par l'organisme et le milieu de vie autonome. Ce service permet l'intégration des acquis et le développement des habiletés nécessaires à l'autonomie. L'intervention est centrée sur l'aspect organisationnel et fonctionnel de leurs démarches tout en permettant aux jeunes de demeurer dans leur communauté plutôt que de partir vers des territoires qui leur sont souvent inconnus. En tant que résultat mesurable, les trois appartements supervisés ou de transition du Centre Le Diapason, pouvant accueillir en tout cinq jeunes, viennent en aide à environ une dizaine de jeunes chaque année.

Le financement des appartements supervisés provient principalement du programme IPLI, alors que le financement de base du Centre Le Diapason est assuré par le programme SOC.

➤ **TRAVAIL DE RUE DE LAVALTRIE**

Cet organisme rejoint les jeunes et les jeunes adultes en difficulté et marginalisés de 12 à 35 ans. Il offre des services de prévention, de sensibilisation et d'éducation à sa clientèle au moyen de l'écoute, du soutien, de la médiation, de l'accompagnement et de la référence personnalisée. Le financement dans le cadre de l'IPLI permet le financement d'un poste de coordonnateur et d'un travailleur de rue, les autres postes étant financés par d'autres fonds. Le principal financement de cet organisme provient du programme SOC. En tant que résultat mesurable, Travail de rue de Lavaltrie rejoint plus de 200 jeunes « différents » à risque d'itinérance par année.

➤ **CAFÉ DE RUE SOLIDAIRE**

Le Café de rue accueille les jeunes itinérants ou à risque d'itinérance de 18-30 ans. Parmi les principaux services offerts, on retrouve des interventions individuelles, des ateliers de cuisine, du dépannage alimentaire (soupe-repas), des services de douches et buanderie, des activités sociales et de créativité, etc. Au cours de la dernière année, il y a eu 738 interventions portant sur la problématique de l'itinérance, de l'hébergement ou du logement et 46 références à des ressources d'hébergement. En tant que résultats mesurables, le Café de rue Solidaire reçoit plus 7 000 visites (environ 400 personnes différentes) de personnes itinérantes ou à risque d'itinérance par année. L'organisme offre plus de 1 000 dépannages alimentaires annuellement. Au niveau du dépannage hygiénique, la douche est utilisée environ 100 fois par année, alors que la laveuse et la sècheuse sont utilisées plus de 200 fois par année.

3.2 Contributions prévues

L'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière investit annuellement des sommes importantes dans la prévention et l'intervention auprès des personnes à risque d'itinérance ou itinérantes.

Le tableau qui suit fait état de ces investissements. Bien que les établissements (centres de santé et de services sociaux - CSSS, centres de réadaptation en santé mentale ou en toxicomanie) interviennent en lien avec l'itinérance, le tableau ne présente que le financement des organismes communautaires situés dans la RMR de Montréal. Il importe de noter que le budget 2008-2009 n'inclut pas l'indexation annuelle.

Nous faisons état, au point 4 (viabilité à long terme), de la contribution potentielle d'autres partenaires, sous forme de services ou de budget, provenant notamment des municipalités, des fondations ou de différents services offrant des subventions salariales. Nous comptons beaucoup sur ces partenaires pour démontrer que la collectivité lanauoise apporte son soutien aux personnes itinérantes ou à risque d'itinérance.

Enfin dans le cadre des mesures transitoires du programme IPLI (période de neuf mois : du 1^{er} avril au 31 décembre 2007), le gouvernement fédéral finance les projets prioritaires suivants, selon les sommes indiquées :

- Hébergement d'urgence Lanaudière (Maison du Sud) : 275 000 \$;
- Centre Le Diapason, les appartements supervisés : 25 163 \$;
- Le travail de rue de Lavaltrie : 28 059 \$;
- Le café de rue Solidaire à Terrebonne : 75 000 \$.

Pour un total de : 403 222 \$ pour neuf mois.

LANAUDIÈRE (14) : RMR de Montréal
Services développés en lien avec l'itinérance
Période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2009

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Total 2007-2009
<i>Travail de rue</i>				
Repentigny	114 662 \$	117 185 \$	117 185 \$	234 370 \$
Terrebonne	114 662 \$	117 185 \$	117 185 \$	234 370 \$
Lavaltrie	79 776 \$	81 532 \$	81 532 \$	163 064 \$
Total - Travail de rue	309 100 \$	315 902 \$	315 902 \$	631 804 \$
<i>Réinsertion sociale toxico</i>				
Uniatox des Moulins	74 705 \$	76 348 \$	76 348 \$	152 696 \$
Le CLIP (MRC L'Assomption)	70 832 \$	72 390 \$	72 390 \$	144 780 \$
Total – Réinsertion toxico	145 537 \$	148 738 \$	148 738 \$	297 476 \$
<i>Personnes démunies</i>				
Groupe populaire d'entraide de Lavaltrie	33 355 \$	34 088 \$	34 088 \$	68 176 \$
Fin à la faim	20 459 \$	20 909 \$	20 909 \$	41 818 \$
Cuisine collective Joyeuse Marmite	20 460 \$	38 151 \$	38 151 \$	76 302 \$
Total – Pers. démunies	74 274 \$	93 148 \$	93 148 \$	186 296 \$
<i>Violence conjugale</i>				
Regard en Elle	538 440 \$	550 286 \$	550 286 \$	1 100 572 \$
<i>Entraide santé mentale</i>				
Le Tournesol	130 016 \$	132 877 \$	132 877 \$	265 754 \$
Vaisseau d'or des Moulins	124 294 \$	127 029 \$	127 029 \$	254 058 \$
Total – Entraide SM	254 310 \$	259 906 \$	259 906 \$	519 812 \$
<i>Hébergement santé mentale et soutien en logement</i>				
Vaisseau d'or des Moulins	239 505 \$	244 775 \$	244 775 \$	489 550 \$
Habitat jeunesse Mascouche	223 730 \$	228 653 \$	228 653 \$	457 306 \$
Total - Hébergement et soutien en logement SM	463 235 \$	473 428 \$	473 428 \$	946 856 \$
<i>Hébergement de crise en santé mentale</i>				
Service de crise (secteur sud)	200 000 \$	408 800 \$	408 800 \$	817 600 \$
<i>Hébergement SIDA</i>				
Maison Ste-Famille Tom Dee	183 420 \$	187 456 \$	187 456 \$	374 912 \$
TOTAL INVESTISSEMENTS 2007-2008 et 2008-2009	2 168 316 \$	2 437 664 \$	2 437 664 \$	4 875 328 \$

4. VIABILITÉ À LONG TERME

En matière de viabilité à long terme, c'est difficile d'envisager qu'un projet mis en place par un organisme communautaire puisse s'autofinancer, surtout un projet en lien avec l'itinérance et en plus, dans des régions. Pour survivre, de tels projets ont besoin d'un financement récurrent de base provenant majoritairement du secteur public. Sans cela, les projets mis en place peuvent difficilement survivre.

Globalement, il appartient aux agences de la santé et des services sociaux, dans le cadre des budgets obtenus du MSSS, d'assurer le financement d'activités en lien avec des plans d'action régionaux, lesquels doivent s'inspirer d'orientations provenant du MSSS, que ce soit sous forme de politique, d'orientation ministérielle, de plan d'action ou de cadre de référence.

Dans la mesure où le MSSS assurera les investissements requis et selon les priorités ministérielles, la volonté de l'Agence de Lanaudière d'investir une partie des développements budgétaires des prochaines années dans ce domaine demeure.

Nous espérons donc que d'ici 2009, un financement stable sera assuré dans chacune des régions, en lien avec l'itinérance. Cependant, comme nous ne pouvons être assurés de cette éventualité, nous devons nous assurer que les promoteurs de projets pourront poursuivre leurs activités à la fin du Programme IPLI ou les intégrer globalement dans les activités régulières de leur organisme. La communauté devra établir des pistes ou des moyens concrets afin de favoriser la viabilité des activités mises en place dans l'IPLI. Parmi les possibilités d'autofinancement ou de partenariat régional envisagées, mentionnons :

- Pour les organismes offrant de l'hébergement ou du soutien en appartement, une part de l'autofinancement peut venir de la contribution des personnes hébergées, contribution qui doit cependant tenir compte de leur capacité de payer ;
- Pour l'ensemble des projets, mais plus spécifiquement en lien avec le travail de rue et le café de rue, les municipalités peuvent être un partenaire important, tant au niveau des services que par une contribution financière directe aux projets ;
- Les fondations privées et publiques : certaines fondations ont déjà été approchées pour le financement partiel de projets, mais les résultats ont été plutôt maigres et décevants (dons ponctuels) ;
- D'autres sources de financement partiel sont généralement recherchées, que ce soit pour des subventions salariales, du soutien pour l'immobilisation, etc.

Le comité d'analyse des projets sera donc invité à tenir compte des probabilités d'autofinancement graduel dans ses recommandations en lien avec chacun des projets.

En lien avec les dons et les fondations, il importe ici de souligner des éléments qui sont extraits du document *Profil régional – Soutien financier du gouvernement du Québec en matière d'action communautaire – Lanaudière* (2006) du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec. Voici donc ce qui y est écrit :

« Tant la politique gouvernementale sur l'action communautaire que le plan d'action gouvernemental insistent sur l'importance pour les organismes communautaires de diversifier leurs sources de financement. Les organismes communautaires sont donc encouragés à solliciter l'aide d'autres bailleurs de fonds, afin de répondre à leurs besoins financiers.....

Des recherches préliminaires ont permis d'observer que le gouvernement du Québec est le principal bailleur de fonds des organismes communautaires et qu'il contribue en moyenne à 56 % de leur budget annuel. Cette donnée peut varier sensiblement selon les secteurs et le stade de développement des organismes communautaires.

Malgré l'importance du soutien versé par le gouvernement du Québec, les organismes communautaires doivent chercher du financement auprès d'autres bailleurs de fonds. Selon les mêmes analyses, les organismes communautaires tirent 37 % de leurs revenus de dons privés, de dons de fondations ou de communautés religieuses, ou d'activités d'autofinancement. Les autres revenus (7 %) proviendraient des autres ordres de gouvernement, soit les municipalités ou le gouvernement fédéral.

.....la présente section traitera des fondations publiques, incluant le réseau de Centraide, des fondations privées et des œuvres de bienfaisance.....

Contrairement au soutien financier gouvernemental, les dons sont très concentrés dans les régions urbaines et surtout dans le Grand Montréal.....

Malgré la présence de Centraide dans toutes les régions du Québec, les dons des **fondations publiques** se sont surtout concentrés dans la région de Montréal. Cette région a reçu 73 % de la valeur des dons..... Cela s'explique notamment par le fait qu'un grand nombre de fondations sont situées dans la région métropolitaine. Ainsi, 45 % des fondations publiques se trouvent à Montréal..... De plus, la valeur moyenne des dons effectués à Montréal a été plus importante que la valeur des dons effectués à l'extérieur de la région métropolitaine.....

La concentration des dons des **fondations privées** dans la région montréalaise était encore plus éloquent que pour les fondations publiques. Les organismes communautaires du Grand Montréal ont reçu plus de 96 % de la valeur des dons effectués. À elle seule, la région de Montréal a reçu 93 % de la valeur des dons.

La concentration des dons à Montréal et dans sa région a été moins marquée pour les dons effectués par les **œuvres de bienfaisance** : la proportion des dons effectués à Montréal a été de 51 %. Le don moyen a été toutefois significativement plus élevé à Montréal, puisqu'il y a été de 35 708 \$.....

Vingt-six organismes communautaires de Lanaudière ont reçu des dons d'œuvres de bienfaisance, pour une valeur de 150 041 \$, ce qui représente un don moyen de 5 771 \$. »⁶

Le tableau qui suit montre bien la réalité des régions, entre autres, la région de Lanaudière (14), par rapport à la situation de Montréal (06), en regard des dons provenant de fondations privées, de fondations publiques et d'œuvres de bienfaisance. On peut en conclure qu'il est utopique de penser que de telles fondations puissent assurer un financement récurrent aux organismes communautaires situés en région.

⁶ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec : *Profil régional – Soutien financier du gouvernement du Québec en matière d'action communautaire – Lanaudière*. Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec. 2006, p. 41 à 45 et Annexe XIV.

Annexe XIV
Valeur des dons et nombre d'organismes bénéficiaires
fondations privées, fondations publiques et œuvres de bienfaisance en 2000

Région	Fondations privées			Fondations publiques			Œuvres de bienfaisance			Total
	Nombre d'organismes	Valeur des dons	Don moyen	Nombre d'organismes	Valeur des dons	Don moyen	Nombre d'organismes	Valeur des dons	Don moyen	Valeur des dons
01	2	26 285 \$	13 143 \$	72	440 886 \$	6 123 \$	97	177 347 \$	1 828 \$	644 518 \$
02	1	5 000 \$	5 000 \$	91	847 174 \$	9 310 \$	16	60 787 \$	3 799 \$	912 961 \$
03	30	422 635 \$	14 088 \$	164	4 577 435 \$	27 911 \$	55	160 271 \$	2 914 \$	5 160 341 \$
04	3	46 134 \$	15 378 \$	46	456 496 \$	9 924 \$	134	410 963 \$	3 067 \$	913 593 \$
05	20	267 402 \$	13 370 \$	109	816 678 \$	7 492 \$	27	37 315 \$	1 382 \$	1 121 395 \$
06	215	26 439 398 \$	122 974 \$	652	44 211 651 \$	67 809 \$	115	4 106 380 \$	35 708 \$	74 757 429 \$
07	3	76 890 \$	25 630 \$	93	1 842 313 \$	19 810 \$	34	175 339 \$	5 157 \$	2 094 542 \$
08	-	-	-	21	68 530 \$	3 263 \$	98	367 567 \$	3 751 \$	436 097 \$
09	-	-	-	70	259 320 \$	3 705 \$	3	1 545 \$	515 \$	260 865 \$
10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	1	13 500 \$	13 500 \$	18	90 481 \$	5 027 \$	70	207 433 \$	2 963 \$	311 414 \$
12	-	-	-	49	904 073 \$	18 450 \$	78	103 294 \$	1 324 \$	1 007 367 \$
13	5	117 044 \$	23 409 \$	42	1 425 114 \$	33 931 \$	1	1 000 \$	1 000 \$	1 543 158 \$
14	8	74 557 \$	9 320 \$	142	554 273 \$	3 903 \$	26	150 041 \$	5 771 \$	778 871 \$
15	16	183 635 \$	11 477 \$	80	249 608 \$	3 120 \$	86	1 032 753 \$	12 009 \$	1 465 996 \$
16	25	625 078 \$	25 003 \$	211	3 805 774 \$	18 037 \$	91	456 385 \$	5 015 \$	4 887 237 \$
17	-	-	-	38	65 528 \$	1 724 \$	119	591 650 \$	4 972 \$	657 178 \$
Autres	-	-	-	30	265 773 \$	8 859 \$	-	-	-	265 773 \$
TOTAL	329	28 297 558 \$	86 011 \$	1 928	60 881 107 \$	31 577 \$	1 050	8 040 070 \$	7 657 \$	97 218 735 \$

Source : Centre d'études sur l'action communautaire et bénévole, 2005

5. PROCESSUS COMMUNAUTAIRES

5.1 Moyens d'action et capacités

Les délais impartis pour la production du Plan d'action 2007-2009 n'ont pas permis une démarche élargie de concertation à cette révision. Cependant, comme la Table Action Prévention en Itinérance de Lanaudière (TAPIL) est toujours en fonction, ce sont ses membres actifs qui ont participé à cette démarche de révision du Plan d'action communautaire lanaudois.

Le présent plan s'inspire donc des travaux menés depuis l'automne 2001 ainsi que des rencontres avec des intervenants impliqués dans les projets développés depuis 2001 dans le cadre de l'Initiative nationale pour les sans-abri (programmes IPAC I et II et Jeunes sans-abri). Les échanges fréquents avec les membres de la TAPIL ont également permis de mieux connaître la situation et les besoins des personnes itinérantes ou à risque d'itinérance de la région.

Les membres actuels du comité sont les suivants :

Madame Estelle Dionne	Hébergement d'urgence Lanaudière
Madame Sylvie Simard	Centre Le Diapason
Madame Nancy Larose	Travail de rue de Lavaltrie
Monsieur Philippe Aubin-Lussier	Café de rue Solidaire
Monsieur Gaétan Ennis	Travail de rue de Terrebonne
Monsieur Yves Leclerc	CSSS Sud de Lanaudière
Monsieur François Savoie	Association pour le travail de rue de Joliette
Monsieur Sylvain Daneault	Maison d'hébergement Roland-Gauvreau
Monsieur Bernard Malo	CSSS Nord de Lanaudière
Madame Lysane Ouimet	Agence de Lanaudière

Six membres du comité proviennent du Sud de Lanaudière, soit le territoire de la Région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal. Trois viennent du Nord. Six représentants travaillent dans des organismes oeuvrant auprès des jeunes ou jeunes adultes, soit en maison d'hébergement, en travail de rue ou café de rue. Quatre de ces personnes ont été impliquées, depuis pratiquement les tout débuts (2001), à la planification des services en itinérance de la région.

Compte tenu de la grande implication de toutes les personnes ci-haut mentionnées (ou de leur organisme) dans le dossier de l'itinérance, nul doute que tous continueront à s'impliquer, tant pour venir en aide aux personnes itinérantes ou à risque d'itinérance que pour la réalisation des priorités du Plan d'action en itinérance.

5.2 Planification 2007-2009

Concernant l'élaboration (mise à jour) du présent Plan d'action en itinérance, toutes les personnes nommées dans la section précédente (5.1) ont été impliquées. Elles ont tout d'abord discuté des priorités lanaudoises en matière d'itinérance et du niveau de financement de chaque priorité. Ensuite, elles ont pu émettre des commentaires et des suggestions sur le contenu du Plan d'action. De plus, la plupart des organismes mentionnés (14) dans la section 1.2 du Plan ont été consultés concernant la section touchant leur organisme.

En ce qui concerne la réalisation et le suivi du Plan d'action, ce sont les mêmes personnes (section 5.1) qui seront impliquées ou un autre représentant de leurs organismes. Évidemment, l'implication des organismes financés est primordiale. Pour autant, il ne faut pas craindre les conflits d'intérêts, puisque :

- les organismes qui siègent sur le comité régional siégeaient déjà, avant les tout débuts du financement IPAC ;
- les priorités de financement demeurent les mêmes, mais en moins grand nombre, depuis 2001, et ce, avant les premières signatures d'entente de contribution entre le gouvernement du Canada et les promoteurs de projets ;
- enfin les promoteurs de projets sont minoritaires sur le comité régional et sont absents du comité d'analyse des projets (voir paragraphe suivant).

Pour ce qui est du comité d'analyse des projets, il sera coordonné par l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière et sera composé de représentants des organismes communautaires du Nord de Lanaudière qui ne peuvent pas présenter de projets dans le cadre de l'IPLI et de représentants d'établissements. Ce comité fera des recommandations à l'Agence quant au niveau de financement de chacun des projets (ou priorités), compte tenu du budget disponible. Par la suite, l'Agence acheminera au comité conjoint de gestion, les projets retenus pour financement et les recommandations du comité d'analyse.

En matière de communications, des contacts ont été établis et maintenus depuis fort longtemps avec les organisations directement touchées par le phénomène de l'itinérance dans Lanaudière et plus particulièrement avec la Table Action Prévention en Itinérance de Lanaudière. C'est principalement par l'intermédiaire de la TAPIL que les informations seront diffusées. De plus, tous les partenaires potentiels seront informés. Comme les budgets disponibles pour la région sont limités, il n'y aura pas de diffusion dans les médias locaux.

À la fin de la période 2007-2009 de l'IPLI, un ***Bilan du Plan d'action en itinérance 2007-2009*** sera produit par l'Agence de Lanaudière, en utilisant l'outil du MSSS et à partir des données recueillies auprès des promoteurs de projet. Ce Bilan sera déposé à la TAPIL et acheminé au ministère. Il fera état du bilan des projets et du bilan du processus de mise en oeuvre du Plan d'action.

CONCLUSION

Le temps imparti à l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière n'a pas permis de pousser aussi loin que souhaité l'élaboration du plan d'action régional sur l'itinérance. Il aurait été intéressant notamment de parler des résultats de la recherche régionale publiée en octobre 2003 et de faire un bilan plus détaillé de chacun des projets après une période de fonctionnement plus longue pour chacun d'eux.

Nous sommes cependant convaincus que, grâce à l'implication remarquable de très nombreux collaborateurs, nous disposons des éléments suffisants pour établir les cibles prioritaires de la région.

Il reste à passer à l'action, dans la lignée de ce qui a été entrepris dans le cadre du Plan d'action 2001-2003 et du Plan d'action 2003-2006, pour le bien-être de toutes ces personnes itinérantes ou à risque d'itinérance dont nous avons appris à mieux connaître la situation et les besoins. Nous comptons nous y mettre dès l'approbation du présent plan révisé.

BIBLIOGRAPHIE

- Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière : *Premiers résultats du recensement canadien de 2006*. Direction de santé publique et d'évaluation. Mars 2007, 6 pages.
- Développement des Ressources humaines Canada (DRHC) : *Initiative nationale pour les sans-abri : Lanaudière – Rapport sur les investissements 1999 à 2004 – Volet IPAC*. Secrétariat national pour les sans-abri. Février 2006, 22 pages.
- Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) : *Améliorer la santé des Canadiens 2007-2008 – Santé mentale et itinérance*. Ottawa. 2007, 58 pages.
- Joseph, H-C : *Recensement de 2006, population et logement au Québec : premier regard*. L'Écostat – Institut de la statistique du Québec. Juin 2007, pages 11 à 20.
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec : *Profil régional – Soutien financier du gouvernement du Québec en matière d'action communautaire – Lanaudière*. Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec. 2006, 92 pages.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec : *Cadre de référence en itinérance au Québec* - Document de travail. Direction des personnes handicapées et du Programme Dépendances. Juin 2007, 35 pages.
- Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière : *Bilan du Plan d'action en itinérance 2003-2006 de Lanaudière*. Direction de l'organisation des services. Juillet 2006, 13 pages.
- Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière : *Bilan du Plan d'action en itinérance 2001-2003 de Lanaudière*. Direction de l'organisation des services. Août 2003, 20 pages.
- Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière : *Exclusion sociale, itinérance et errance dans la région de Lanaudière*. Direction de la santé publique. Octobre 2003, 217 pages.
- Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière : *Plan d'action en itinérance 2003-2006 – Lanaudière-RMR de Montréal*. Direction de l'organisation des services. Septembre 2003, 25 pages.
- Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière : *Plan d'action en itinérance 2001-2003 – Lanaudière-RMR de Montréal*. Direction de l'organisation des services. Juin 2001, 25 pages.
- Ressources humaines et Développement social Canada : *Données démographiques et socioéconomiques de la collectivité : RMR de Montréal – Lanaudière*. Initiative nationale pour les sans-abri. Août 2007, 5 pages.
- Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) : *Rapport sur le marché locatif – RMR de Montréal*. Décembre 2006, 31 pages.

10 octobre 2007

P:\WORD\ITINERAN\0709 Plan d'action 2007-2009.doc